

# La maison des associations

**Un outil utile à toutes les associations de Sainte-Pezenne : c'est ce que va devenir prochainement l'ancienne école Jacques-Prévert. Le projet de rénovation, approuvé par le Conseil municipal, a vu le jour après des études menées conjointement avec le Conseil de quartier et les associations.**

C'est en janvier 2003 que le Conseil municipal lance l'opération de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école Jacques-Prévert. L'objectif : répondre

Ville, mais aussi l'architecte et les associations, se félicite Jean-Pierre Gervais, responsable de la commission bâtiments au sein du Conseil de quartier. *Notre souhait était que cet édifice soit l'œuvre des gens qui habitent le quartier et nous avons été associés pleinement à l'élaboration du projet : chacun a pu apporter sa pierre et chacun va trouver son compte dans le fonctionnement de ce local*", poursuit M. Gervais, qui est aussi le président des Tréteaux de Sainte-Pezenne.

Toutes les associations du quartier ont été réunies autour de la table pour exprimer leurs besoins : Chante-Pezenne et les Tréteaux, mais aussi les Balladins, le Volley-ball pexinois, le Comité d'animation pexinois (dont c'était l'un des premiers projets), ou encore le Hot-club, sans oublier les deux équipes qui y disposeront de bureaux permanents : les rugbyens du Cran et les footballeurs de l'Union sportive pexinoise.

à la demande des associations en créant un lieu polyvalent et modulable dans la rue Centrale de Sainte-Pezenne. Aussitôt, le Conseil de quartier se saisit du dossier afin de participer en amont au cahier des charges.

*"Prendre le projet dès le départ nous a permis d'entrer dans le processus de travail en relation étroite avec les services techniques de la*



**Avec la rénovation de l'ancienne école Jacques-Prévert, Sainte-Pezenne va s'enrichir d'un outil utile à toutes les associations du quartier.**

Des besoins qu'il a fallu, au fil des réunions, coordonner pour contenter tout le monde. *"C'est une situation intéressante pour les services techniques de la Ville car, même s'il y a beaucoup de réunions au départ, quand le projet est présenté, personne n'est surpris par les aménagements : on les a vu évoluer au fur et à mesure de la conception"*, explique Valérie Uzanu, co-présidente du Conseil de quartier et élue du Conseil municipal.

## Un espace partagé

Au final, tout en respectant l'enveloppe dévolue au projet (412 000 euros) et l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (le site se trouve dans le périmètre de l'église Sainte-Pezenne, récemment classée Monument historique), le projet se dessine : une grande salle de réunion, deux petites avec bureaux, un office et des sanitaires, sans oublier les indispensables locaux de stockage. *"L'essentiel, c'est que chacun pourra profiter de l'espace dans les meilleures conditions possibles sans pénaliser les associations les plus petites"*, précise Maryse Gaborit, présidente du Comité d'animation pexinois.

Le démarrage des travaux, qui devraient durer huit mois, est prévu au printemps. D'ici là, il aura fallu que la procédure de passation des marchés, depuis le lancement de l'appel d'offres jusqu'à la signature des ordres de services, se déroule sans accroc. En tout cas, les membres du Conseil de quartier se promettent de continuer à suivre toutes les étapes de ce dossier. ■

Isabelle Jeannerot

Le 10 décembre ont été présentés aux élus des Conseils de quartier (élus du Conseil municipal et des habitants, mais aussi responsables des commissions bâtiments) les aménagements de voirie prévus pour l'année 2004 sur le territoire communal. Avec, pour chaque quartier, un plan et un descriptif des travaux à venir. Objectif : multiplier les échanges d'informations en vue de la programmation annuelle des travaux à réaliser. Et notamment l'intégration, dans le planning, des nombreuses demandes des Conseils de quartier en la matière.

Suite à l'assemblée plénière du 4 octobre, des propositions d'aménagement de la charte ont été proposées par la commission citoyenneté, chargée de suivre le fonctionnement des Conseils de quartier. Il s'agissait de statuer sur l'intégration de nouveaux membres, le remplacement des membres associatifs démissionnaires et la place des suppléants. Chaque Conseil de quartier devra se prononcer sur ces propositions, lesquelles ne pourront être validées qu'en assemblée plénière (article 11 de la charte).

Après la récente présentation, dans tous les Conseils de quartier, du Plan local d'urbanisme, une commission inter-quartiers vient de se créer sur ce sujet. Ses membres bénéficient d'une formation spécifique dispensée par le cabinet chargé du diagnostic, ce qui leur permettra de mieux appréhender les enjeux et leur rôle dans l'élaboration de ce document de référence pour l'urbanisme communal, actuellement en cours d'étude.

## SUR VOTRE AGENDA

Prochains conseils de quartier :

- Clou-Bouchet le 5 février à 20h30 à la MCPT ;
- Tour-Chabot-Gavacherie le 11 février à 20h30 à la MCPT ;
- Goise-Champommier-Champclairiot le 18 février à 20h30 à la MCC de Goise.

Ces assemblées sont bien sûr ouvertes au public qui peut intervenir au cours des débats.